

Les bons gestes avec Grand Châtelleraut

La lettre
du tri 2021
et de l'économie
circulaire

➔ Le site d'annonces 100% gratuit !

[Par-ici-la-recup.fr](https://par-ici-la-recup.fr) Donnez, récupérez !



par-ici-les-bons-gestes.fr

0 800 835 821

Service & appel
gratuits

CITEO



**À JETER ?
À RECYCLER ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI

disponible sur
App Store Google play Microsoft phone



Par➔ici
les bons gestes !

GRAND
CHÂTELLERAUT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

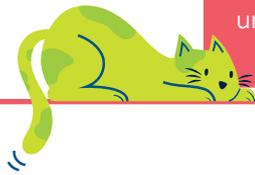
Pourquoi réduire ou recycler les déchets ?

L'économie des ressources de la terre

La création de nombreux objets du quotidien utilise des ressources qui ne sont pas infinies sur Terre. Par exemple, le verre utilise du sable, le plastique du pétrole, l'acier des minerais.

Pourtant, il est possible d'économiser ces ressources facilement, en triant nos déchets et en réutilisant nos vieux objets pour leur donner une seconde vie.

Le verre se recycle à l'infini alors qu'il resterait 4 000 ans dans la nature avant de disparaître. Et l'acier peut être traité pour faire de l'acier neuf. Même le papier peut être recyclé jusqu'à 5 fois avant de devoir être remplacé.



LEXIQUE

Le réemploi permet à des objets en passe de devenir des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.

La réutilisation est l'opération qui détourne de son usage initial un bien voué au recyclage ou à la destruction.

Le recyclage consiste à extraire la matière première d'un objet devenu un déchet pour fabriquer un nouvel objet.

Les bons gestes pour maîtriser son budget et avoir une consommation responsable

→ J'entretiens régulièrement mon matériel

- Détartrez, dépoussiérez, dégraissez, dégivrez
- Consultez la notice de votre matériel

Astuce Retrouvez facilement les notices de vos appareils sur internet (site des fabricants, sites de notices)

→ Je relooke, je customise, je crée, je transforme et fabrique moi-même

- Des associations proposent des ateliers créatifs et des espaces collaboratifs de bricolage

Astuce Pensez aussi aux blogs spécialisés et aux tutoriels vidéo sur internet

→ Je loue et j'emprunte les objets dont je n'ai besoin que très occasionnellement auprès :

- Des loueurs professionnels (ex : vaisselle, matériel de bricolage, jardinage, sono...)
- Des Pages Jaunes
- Des Systèmes d'Échanges Locaux (SEL)
Ces associations favorisent le don et l'échange de produits, de services et de savoir-faire.



→ Je répare

- Grâce aux forums dédiés à la réparation
- Aux cafés-réparation ou ateliers d'auto-réparation
- Aux revendeurs de pièces détachées
- Au réseau répar'acteurs

→ J'achète d'occasion auprès :

- Des associations spécialistes du réemploi
- Des antiquaires, brocanteurs
- Des soldeurs
- Des vide-greniers
- Des sites de vente d'objets d'occasion

Bon à savoir

Pour des objets gratuits et à proximité, consultez le site de Grand Châtellerault sur par-ici-la-recup.fr

Les bons gestes du tri

→ Vous avez parfois des doutes au moment de trier. Pas de panique !

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider !

Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve, bocaux en verre.

Les emballages salis ne gênent pas le recyclage ; si vous les lavez, vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.



- Laissez le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi.

Sauf pour en faire don à l'association **Les Bouchons d'amour 86**. Elle collecte pour acheter du matériel pour les personnes handicapées de manière générale, les petits éléments d'emballages sont triés avec leur emballage principal.

Exemples : les étiquettes sur les bouteilles plastiques et l'opercule du pot de yaourt.

- Consigne de tri pour les bidons de combustible !

Les bidons en plastique ayant contenu du combustible ne se jettent pas dans les sacs jaunes car les repreneurs de matière ne les acceptent pas et ils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique par un repreneur spécialisé.

Vous devez donc déposer vos bidons de plastique de pétrole et autres combustibles à la déchèterie pour qu'ils soient recyclés.

Retrouvez toutes les consignes pour les dépôts en déchèterie dans la rubrique Gestion des déchets sur par-ici-les-bons-gestes.fr.



→ Seul le verre doit être déposé dans les colonnes aériennes !



À ne pas déposer au pied des colonnes aériennes



UN DOUTE ?

Contactez le service de Gestion des déchets

0 800 835 821

Service & appel gratuits



→ Vous avez fait l'acquisition d'un vélo ou d'une trottinette électrique !

Vous avez des interrogations sur l'endroit où déposer votre batterie usée pour qu'elle puisse être correctement recyclée ?

Dans le cadre du système de recyclage des batteries et accumulateurs des Vélos à Assistance Électrique (VAE) et de petit engin électrique de mobilité personnel (ex : trottinette électrique), vous pouvez rapporter vos batteries usagées directement chez un vélociste pour qu'elles soient prises en charge et correctement recyclées, peu importe à qui vous les avez achetées.



Le saviez-vous ?

Toutes les piles peuvent être déposées dans les bornes de collecte, ainsi que toutes les petites batteries que nous retrouvons dans les appareils électriques : téléphone portable, ordinateur portable, calculatrice, etc. Les piles rechargeables sont également à déposer dans les bornes lorsqu'elles ne sont plus utilisables.

Retrouvez les points de collecte près de chez vous sur jerecyclemespiles.com

→ Les piles et batteries

Où déposer vos piles ?

Vous pouvez déposer vos piles et petites batteries usagées dans différents lieux.

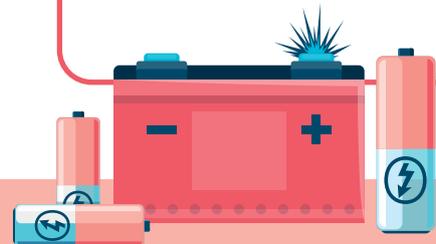
Des contenants leur sont dédiés :

- Dans les déchèteries de Grand Châtelleraut
- Dans les magasins des grandes enseignes de la distribution alimentaire
- Chez certains commerçants de proximité comme les quincailleries, etc.

Demandez votre boîte à piles en déchèterie !

Bravo !

6,9 tonnes de piles et accumulateurs collectées en 2019 dans les déchèteries.



→ Mouchoirs usagés, masques, gants... Comment trier vos déchets sensibles liés au coronavirus ?



Afin de protéger les agents de collecte et les employés du centre de tri d'une contamination à la Covid-19, ne jetez pas les mouchoirs ou encore les masques et gants usagés dans la poubelle de tri sélectif. Il est important d'isoler ces déchets dans des sacs bien fermés.